

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Achat de prestations dans le cadre d'une manifestation jeunesse

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à engager une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable avec la société Mouss Diffusion suivant l'article 30 I 3 du code des marchés publics pour un montant total de 30.000 € TTC dans le cadre de la manifestation SOSH Freestyle Cup édition 2016.

La dépense d'un montant de 30 000 € sera financée sur les crédits de paiement inscrits au budget du Département sur le chapitre 011 fonction 33 nature 6238 au titre de l'exercice 2016.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**